



Paris, le 9 janvier 2020

Madame Frédérique Vidal
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche
21, rue Descartes
75005 Paris

Pierre OUZOULIAS

Sénateur
des Hauts-de-Seine

Vice-président de la
commission de la culture,
de l'éducation et de la
communication

Vice-président de la
commission des affaires
européennes

Membre de l'OPECST

Conseiller départemental
des Hauts-de-Seine

Madame la Ministre,

Lors de votre audition par la commission de la culture du Sénat, le 6 janvier 2020, vous avez déclaré que les données issues de la plateforme Parcoursup étaient librement disponibles, pour les deux premières années de sa mise en œuvre.

Aussi, je vous saurais gré de demander à vos services de bien vouloir me les transmettre ou de m'informer des procédures informatiques et administratives qui me permettraient d'y accéder.

Cette nouvelle requête fait suite à mes demandes similaires précédentes et notamment à mon courrier du 24 septembre 2019. Sans réponse de votre part, j'ai saisi la Commission d'accès aux documents administratifs. Dans sa réponse du 12 novembre 2019, dont je joins une copie, elle considère que, indépendamment de votre arrêté du 23 novembre 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel (ORISUP), le ministère chargé de l'enseignement supérieur, conformément aux règles de droit commun, doit communiquer à toute personne qui en fait la demande les documents administratifs qu'il détient. Elle ajoute que « rien n'empêche un élu de se prévaloir à titre personnel du droit d'accès relevant du code des relations entre le public et l'administration ».

Je vous prie d'agréer Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pierre Ouzoulias